

# Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht la ligne.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

## Marchés publics

Procédure adaptée

### Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine-Haropa Port

Travaux de revêtements de sol dans les bâtiments de Haropa Port, Le Havre

#### AVIS D'INFORMATION

Le Havre procède à une consultation pour un marché passé selon la procédure adaptée (articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-7 du Code de la commande publique).

**Objet :** travaux de revêtements de sol dans les bâtiments de Haropa Port, Le Havre.

**La date limite de remise des offres est fixée au** : lundi 23 août 2021, 17 h 00.

**Modalités de retrait du dossier de consultation :** à l'adresse suivante par téléchargement : https://www.achatpublic.com

L'avis d'appel public à la concurrence correspondant est publié sur le site du Haropa Port - Le Havre (www.haropaports.com) ainsi qu'au BOAMP (www.journal-officiel.gouv.fr) ainsi que sur le site Achat Public (www.achatpublic.com).

**Visite du site obligatoire :** l'attention des candidats est attirée sur le fait que, compte tenu de la spécificité des prestations à effectuer, une visite du site est obligatoire.

Les visites seront organisées sur rendez-vous, tous les jours ouvrés, du eudi 1er juillet 2021 au vendredi 16 juillet 2021 inclus, de 8 h 30 à 17 h 00 et donneront lieu à la délivrance d'un «bon de visite» signé et daté par le représentant de Haropa Port - Le Havre et par le candidat.

#### Commune de Saint-Contest

Rénovation de la mairie

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** commune de Saint-Contest. Correspondant : Mme Catherine Kawczynski, place de la Mairie, 14280 Saint-Contest.

Adresse internet du profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com/7059539

**Objet du marché :** rénovation de la mairie.

**Type de marché :** travaux.

**Site ou lieu d'exécution principal :** place de la Mairie, 14280 Saint-Contest.

**Présentation des lots :**

**Possibilité de présenter une offre pour :** l'ensemble des lots.

Lot 1 : menuiserie intérieure.

Lot 2 : stores.

Lot 3 : plâtrerie, menuiserie intérieure.

Lot 4 : peinture, sols souples.

Lot 5 : plomberie, chauffage, ventilation.

Lot 6 : électricité.

**Conditions relatives au marché :**

**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 60 % : prix,

- 40 % : valeur technique.

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :** 15 septembre 2021 à 12 h 00.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :** Actue Ingénierie. Correspondant : M. Mickaël Le Becq, Zac Normandial, 1, rue du Bocage, 14460 Colombelles. Tél. 02 31 72 98 21.

**Date d'envoi du présent avis :** 30 juin 2021.

## Avis d’attribution

marchés publics et privés

<div>  </div>

Rénovation thermique du siège de Coeur Côte Fleurie

### AVIS D'ATTRIBUTION

Communauté de communes Cœur Côte Fleurie, M. Philippe Augier, président, 12, rue Robert-Fossorier, BP 30086, 14803 Deauville. Tél. 02 31 88 54 49. Mèl : correspondre@aws-france.fr Web : http://www.coeurcotefleurie.org

**Objet :** rénovation thermique du siège de Coeur Côte Fleurie.

**Référence acheteur :** 2020-13/JO.

**Nature du marché :** travaux.

Procédure adaptée.

**Classification CPV :**

Principale : 45216110, travaux de construction de bâtiments destinés aux institutions d'ordre public.

Complémentaires : 44115800, aménagements intérieurs de bâtiment ; 45331000, travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation ; 45421140, pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres ; 45432113, pose de parquets.

**Instance chargée des procédures de recours :** tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur-Le-Duc, BP 25086, 14050 Caen cedex 4. Tél. 02 31 70 72 72. Fax 02.31.52.42.17. greffe.ta-caen@juradm.fr

**Attribution du marché :**

Lot 01 : gros oeuvre, VRD.

**Nombre d'offres reçues :** 6.

**Date d'attribution :** 5 mai 2021.

Abscis Bertin Construction, 21, avenue de la Grande-Plaine, 14760 Bretteville-sur-Odon.

**Montant HT :** 381 751,24 euros.

**Sous-traitance :** non.

Lot 02 : charpente.

Ce lot a été déclaré infructueux.

Lot 03 : couverture.

Ce lot a été déclaré infructueux.

Lot 04 : menuiserie extérieures, métallerie

Ce lot a été déclaré infructueux.

Lot 05 : menuiserie intérieure.

Ce lot a été déclaré infructueux.

Lot 06 : isolation, cloison, doublage.

Ce lot a été déclaré infructueux.

Lot 07 : électricité, courant faibles, VDI.

**Nombre d'offres reçues :** 4.

**Date d'attribution :** 5 mai 2021.

Masseiin Terttiäre, 14bis, rue Alfred-Nobel, 14123 Ifs.

**Montant HT :** 228 000 euros.

**Sous-traitance :** non.

Lot 08 : plomberie, CVC.

Ce lot a été déclaré infructueux.

Lot 09 : peinture, sols souples textiles.

**Nombre d'offres reçues :** 3.

**Date d'attribution :** 5 mai 2021.

Lamy Lecomte, 141, rue Gustave-Coururier, 76400 Fécamp.

**Montant HT :** 113 644,41 euros.

**Sous-traitance :** non.

Lot 10 : élévateur PMR.

**Nombre d'offres reçues :** 3.

**Date d'attribution :** 5 mai 2021.

Alma, 7-9 rue des Amériques, 94370 Sucy-en-Brie.

**Montant HT :** 22 800 euros.

**Sous-traitance :** non

**Objet et agencement**

**Nombre d'offres reçues :** 1.

**Date d'attribution :** 5 mai 2021.

Ets Collin, 17, rue Niepce, 14120 Mondeville.

**Montant HT :** 75 072,27 euros.

**Sous-traitance :** non.

**Envoi :** le 30 juin 2021 à la publication.

**Pour retrouver cet avis intégralet, allez sur :** http://agysoft.marches-publics.info/

## Vie des sociétés

#### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 29 juin 2021, à Caen.

Dénomination : Triadiplaque.

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 34, avenue du Six-Juin, 14000 Caen.

Objet : plaquiste, isolation.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1 000 euros.

Cession d'actions et agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés situant à la majorité des trois quarts des voix des associés disposant du droit de vote.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Ont été nommés :
Président : M. Florent Hardy, 36, rue Écuyère, 14000 Caen.
La société sera immatriculée au RCS de Caen.

	<i>Pour avis</i> <i>Le Président.</i>
<b>ACT &amp; CONSEILS</b>	
Cabinet d'avocat	ZA Object'ifs Sud
	611 F, rue Paul-Boucherot
	14123 IFS

#### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seings privés en date du 29 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Hydrauchap.

Forme : société à responsabilité limitée à associé unique.

Objet : la vente de lubrifiants, flexibles hydrauliques, pièces agricoles ; la mécanique et la maintenance de machines agricoles, de bâtiment et travaux publics ;

l'achat, la vente et la location de matériel et engins ; travaux de création et d'entretien d'espaces verts ; travaux de jardinage et paysagers.

Siège social : Seulline (14260), 4, route de l'Abbaye, village Quévrus, Saint-Georges-d'Aunay.

Durée : 99 ans.

Capital : 2 000 euros.

Gérant : M. Dylan Chapelle, demeurant à Seulline (14260), 4, route de l'Abbaye, village Quévrus, Saint-Georges-d'Aunay.

La société sera immatriculée au RCS de Caen.

	<b>SELARL BEAUFILS - LEMONNIER</b>
	Avocats
	320, Le Val
	14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

### CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Héroville-Saint-Clair du 29 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : Aux Pains des 3 P tits Loups.

Siège social : 8, rue du Canada, 14630 Frénuville.

Objet social : boulangerie, pâtisserie, confiserie, glaces, chocolaterie, sandw'cherie, vente à emporter, snacking, traiteur, débit de boissons à consommer sur place et à emporter, épicerie, salon de thé, conseiller en art alimentaire et culinaire, chef à domicile, organisme de formation culinaire pour les professionnels et les particuliers, vente de tous matériels se rapportant aux métiers de la bouche.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Caen.
Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. Jonathan Briard, demeurant 2, rue de la Libération, 14630 Frénuville et Mme Stéphanie Debusscher, demeurant 2, rue de la Libération, 14630 Frénuville.

Pour avis  
La Gérance.


Accident

## En bateau, chacun doit veiller à sa sécurité

Les passagers d'un navire de plaisance ne peuvent pas, pour tout accident, invoquer la "faute inexcusable" du capitaine afin d'être mieux indemnisés car ils doivent eux aussi demeurer attentifs à leur sécurité.

La faute inexcusable du capitaine suppose qu'il se soit comporté imprudemment, téméairement ou en ayant conscience de prendre le risque d'un accident, rappelle la Cour de cassation.

Pour les juges, il appartient à chacun de se tenir suffisamment fermement aux balustrades et mains courantes, en fonction de la situation.

(Cass. Civ 1, 8.11.2017, F 16-24.656).


Famille

## De faibles revenus suffisent à rendre autonome financièrement

Un enfant majeur qui perçoit des aides publiques de quelques centaines d'euros par mois peut être considéré comme autonome financièrement. L'autonomie financière, explique la Cour de cassation, ne suppose pas de recevoir des sommes importantes et l'aide des parents, qui avait été décidée lors du divorce, peut en conséquence être supprimée.

C'est ce qui est arrivé en l'espèce, la justice ayant accepté de mettre un terme aux versements mis depuis le divorce à la charge du père pour ses enfants. Pourtant, ces derniers ne recevaient que 450 € pour l'un au titre du revenu de solidarité active (RSA) et l'autre 800 € comme adulte handicapé. Ils peuvent assumer leurs frais de formation, de mutuelle et de téléphonie, et participer aux charges communes du foyer, de sorte qu'ils ne sont plus dans le besoin, a estimé la Cour. Celle-ci précise que sa décision n'est pas prise en considération des faibles moyens du père mais seulement au vu de l'autonomie financière des enfants.

La mère et les enfants disposaient d'un revenu total de 1 700 € d'allocations diverses pour trois personnes.

Dans ces conditions, ont conclu les juges, les enfants ne sont plus aidés par leur mère et il n'y a pas de raisons que leur père continue à verser une pension pour leur entretien. Le logement fourni par la mère n'a pas été considéré comme une aide aux enfants, permettant de juger qu'ils n'assumeaient pas seuls leurs besoins.

(Cass. Civ 1, 15.5.2018, A 17-15.271).

#### RECTIFICATIF

À l'annonce parue le 28 mai 2021 dans Ouest France

Concernant la constitution de la société civile immobilière dénommée SCI Oletta 39 suivant acte reçu par Me Gaël Bailleul, notaire à Evreux, le 22 mai 2021, en cours d'immatriculation au RCS de Caen, il doit être rectifié l'annonce parue le 28 mai 2021 dans le journal Ouest France édition du Calvados.

Il a été écrit : siège social : 2, route des Perruques, 14450 Grandcamp-Maisy. Suite à un acte rectificatif reçu par Me Gaël Bailleul, notaire à Evreux, le 22 juin 2021, il fallait lire : siège social : 5, route des Perruques, 14450 Grandcamp-Maisy.

Le reste de l'annonce est inchangé.

### CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Granville du 30 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL. Dénomination sociale : Leroux Rénovation.

Siège social : 495, avenue des Matignon, 50400 Granville.

Objet social : activité générale de bâtiment ; rénovation intérieure et extérieure  ; restauration ; entretien et réparation de tous bâtiments ou locaux ; maçonnerie ; paving ; dallage ; terrassement ; faïence ; pose de carrelage ; menuiserie ; charpente ; couverture ; pose de fenêtre ; peintures ; revêtements sols et murs ; pose de cloisons sèches ; isolation intérieure et extérieure ; gros oeuvre ; électricité ; plomberie ; conducteur de travaux ; maîtrise d'oeuvre.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social : 5 000 euros.
Gérance : M. Maxime, Michel, Serge Leroux, demeurant 210, avenue des Vendéens, 50400 Granville.
Immatriculation de la société au RCS Coutances.

<b>ACTE 3 - PENNEDEPIE</b>	
Société civile	
au capital de 1 <span> </span> 000 euros	
Siège social <span> </span> : 1, rue Vieille	
14130 PONT-L'ÉVÈQUE	
750 569 782 RCS Lisieux	

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal en date du 25 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 4, rue Dufrenoy, 75116 Paris.
En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Paris désormais compétent à son égard.

	<i>Le Représentant légal.</i>

	<b>SARL Fabien ROUSSEL &amp; FILS</b>
	Société à responsabilité limitée
	Au capital de 2 <span> </span> 100 euros
	porté à 60 <span> </span> 000 euros
	Siège social <span> </span> : L'Intendance
	14930 ÉTERVILLE
	897 841 201 RCS Caen

### MODIFICATIONS

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des associés du 28 juin 2021 que le capital social a été augmenté de 57 900 euros par voie d'apport en nature.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : le capital social est fixé à deux mille cents (2 100 euros).
Nouvelle mention : le capital social est fixé à soixante mille euros (60 000 euros).

Pour avis  
La Gérance.

Publication sous réserve de vérification du procès-verbal par l'organisateur de l'examen.

	Godeloup Lucie
	Goyer Katel
	Gruszecki Hannah
	Guérin Noémie
	Guille Pierre
	Guillet Malys
	Hamon Thomas
	Hamonou Quentin
	Hardy Chloé
	Hart Capucine
	Jaouen-Aime Malo
	Jouan Louise
	Le Caul Éva
	Le Fiblec Emma
	Lefebvre Chloé
	Lemaignant Pierre